



Municipalité de Saint-Norbert ***Séance ordinaire du 14 décembre 2015***

*Municipalité
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi le 14 décembre 2015 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher
Monsieur le conseiller	Jocelyn Denis Claude Thouin

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présent, monsieur Jean-François Lévis, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Le maire débute la séance par un mot de bienvenue, la séance est ouverte à 20h00.

2.- (15-12-212) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Madame Annie Boucher
Appuyé par Madame Jacynthe Leduc
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2015
4. Conciliation bancaire au 30 novembre 2015
5. Approbation des comptes à approuver et à payer
6. Adoption du règlement 382-2-2015 concernant la circulation des véhicules routiers sur la rue Huguette
7. Autorisation à la firme Beaudoin Hurens à déposer le plan d'intervention au MAMOT afin de présenter une demande d'aide financière relative à la gestion des infrastructures.
8. Dépôt de la liste des comptes de taxes payés en retard
9. Transfert du fonds dédié 2014 pour les eaux usées en 2015
10. Révision des salaires – Personnel électoral
11. Période de questions
12. Varia
 - a) Modification de la résolution 2015-11-203 retirant le nom de Madame Jacynthe Leduc du comité Église, Politique familiale, École;
 - b) Chalet des loisirs : ouverture pour la période des Fêtes
13. Clôture et levée de l'assemblée

3.- (15-12-213) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2015:

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2015 que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux et que sa lecture en est exemptée;

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Denis
Appuyé par Madame Lise L'Heureux
Le maire demande le vote,

RÉSOLU à l'unanimité :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2015 soient approuvés.

4.-CONCILIATION BANCAIRE :

Le dépôt de la conciliation bancaire au 30 novembre 2015 pour un solde de 509 213.88 \$.

5.-(15-12-214) APPROBATION DES COMPTES À APPROUVER ET À PAYER:

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance, cette liste est disponible pour consultation au bureau et les membres du conseil en dispensent la transcription au présent procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par Madame Jacynthe Leduc
Appuyé par Monsieur Claude Thouin
Le maire demande le vote,

RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver les dépenses totalisant : 146 580.32 \$ que toutes les dépenses qui n'auront pas été autorisées par le directeur général ou accompagnées d'un bon de commande ne seront pas acceptées, considérant qu'il y a eu des dépenses faites par un bénévole sans autorisation écrite ou accompagnées de bon de commande. La facture de 124,09 \$ de Bureau en gros ayant été retirée de la liste déposée.

Se détaillant comme suit :

Salaires et avantages sociaux :	24 883.03 \$
Comptes prélevés automatiquement	710.64 \$
Autres dépenses :	120 986.65 \$

6.-(15-12-215) ADOPTION RÈGLEMENT 382-2-2015 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS SUR LA RUE HUGUETTE

CONSIDÉRANT l'article 626(4) du Code de la sécurité routière (L.R.Q.,c, C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné au préalable le 14 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Claude Thouin
Le maire demande le vote

RÉSOLU à L'unanimité

Que le présent règlement soit adopté, à toutes fins que de droit;

ARTICLE 1 Le présent règlement porte le titre de règlement concernant la limite de vitesse sur la rue Huguette.

ARTICLE 2 Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédent 30 Km/heure sur la rue Huguette, à partir de l'intersection de la rue Huguette et du Chemin du Lac (Route #347).

ARTICLE 3 Une signalisation sera installée à cet effet par la municipalité.

ARTICLE 4 Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du «Code de la Sécurité Routière».

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à # moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministère des transports publié à la *Gazette officielle du Québec*.

7.- (15-12-216) AUTORISATION À LA FIRME BEAUDOIN HURENS À DÉPOSER LE PLAN D'INTERVENTION AU MAMOT AFIN DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À LA GESTION DES INFRASTRUCTURES:

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Norbert, par sa résolution 15-05-071, a mandaté Beaudoin Hurens pour la mise à jour du plan d'intervention de la municipalité, et ce, dans le but de présenter une demande d'aide financière en vue de procéder au renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de la chaussée;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit dans un processus de développement durable des infrastructures et par la suite, permette à la municipalité d'établir les priorités de renouvellement des infrastructures, et ce, dans le but d'optimiser ses investissements;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Madame Annie Boucher
appuyé par Monsieur Claude Thouin
le maire demande le vote

RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le plan d'intervention déposé;

D'accepter que toutes les procédures nécessaires soient enclenchées afin que le plan d'intervention déposé soit transmis aux fins d'analyse auprès du MAMOT ainsi que tout suivi auprès du Ministère pour que le plan d'intervention soit approuvé.

D'autoriser la firme Beaudoin Hurens à remettre ledit document aux personnes responsables des analyses des plans d'intervention au MAMOT.

8.- DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE TAXES PAYÉS EN RETARD

La liste des comptes de taxes payés en retard est déposée pour information.

9.-(15-12-217) APPLICATION DU FONDS DÉDIÉ DES EAUX USÉES DE 2014 POUR L'EXERCICE DE 2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Norbert, par sa résolution 15-01-005, a dégagé un surplus de 2 423 \$ pour l'année 2014 dans la gestion des eaux usées ;

CONSIDÉRANT qu'un déficit est prévu pour l'année 2015 en ce qui concerne les # eaux usées ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Madame Lise L'Heureux
appuyé par Monsieur Jocelyn Denis
le maire demande le vote

RÉSOLU à l'unanimité

D'affecter le fonds dédié aux eaux usées de 2014 d'un montant de 2 423 \$ pour compenser une portion du déficit prévu pour l'exercice financier 2015.

10.- (15-12-218) RÉVISION DES SALAIRES – PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT que les salaires recommandés par le gouvernement sont quasi semblables au taux du salaire minimum ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, il n'est pas permis de verser un salaire inférieur au salaire minimum ;

CONSIDÉRANT que le personnel électoral se doit d'être présent avant les heures d'ouverture du scrutin pour l'élection normale et le l'élection par anticipation ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que le personnel électoral soit qualifié afin d'accomplir les tâches requises par la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Madame Jacynthe Leduc
appuyé par Monsieur Jocelyn Denis
le maire demande le vote

RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la liste des rémunérations du personnel électoral selon le tableau suivant :

Salaire du personnel électoral	
Président d'élection	
Scrutin	450 \$
Anticipation	350 \$
Liste électorale	400 \$
Secrétaire d'élection	
Scrutateur (scrutin et anticipation)	3/4 du total du président
Secrétaire bureau de vote (scrutin et anticipation)	Salaire minimum + 35 %
Primo (scrutin et anticipation)	Salaire minimum + 35 %
Vérificateur identification	Salaire minimum + 20 %
Agent réviseur	10,15 \$ + 0,46\$/km
Vérification de la liste électorale	13 \$

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS :

Madame Hélène Beaufort de la FADOQ remet un chèque de 1 000 \$, constituant la balance des profits de l'activité méchoui tenue précédemment.

Madame Murielle Laflamme demande au conseil municipal d'accorder gratuitement la location de la salle communautaire pour la réception de Noël du 21 décembre 2015. Le coût normal de location de la salle étant de 200 \$. Monsieur le maire informe madame Laferrière que le conseil se penchera sur la demande et qu'une réponse sera donnée en cours de semaine, avant la tenue de la réception.

Certains citoyens présents s'interrogent sur l'attribution des dons aux organismes communautaires (FADOQ, Cercle des fermières, Chevaliers de Colomb, etc.)

12.- VARIA

A) (15-12-219) MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2015-11-203 RETIRANT LE NOM DE MADAME JACYNTHÉ LEDUC DU COMITÉ ÉGLISE, POLITIQUE FAMILIALE, ÉCOLE

CONSIDÉRANT que Madame Jacynthe Leduc était absente lors de la séance extraordinaire du 26 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que cette dernière ne désire pas siéger sur le comité Église, Politique familiale, École;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Monsieur Claude Thouin
appuyé par Madame Lise L'Heureux
le maire demande le vote

RÉSOLU à l'unanimité

De modifier la résolution 2015-11-203 à l'effet de retirer le nom de Madame Jacynthe Leduc du comité Église, Politique familiale, École.

B) CHALET DES LOISIRS : HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Considérant le climat doux actuel et prévu pour la période des fêtes et l'absence de précipitations et de gel, rendant impossible la formation de la patinoire, il est convenu que le Chalet des loisirs soit fermé pour la période des fêtes.

13.- (15-12-220) CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

L'Ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Madame Lise L'Heureux
Appuyé par Monsieur Jocelyn Denis

RÉSOLU à l'unanimité :

De clore et de lever la séance à 20h 45.

Guy Paradis
Maire

Jean-François Lévis
Directeur général
Secrétaire trésorier